



MAURIENNE GENEALOGIE

cotisation annuelle + envoi flash infos
par internet: 25 € et 35 pour 1 couple
par la poste 30 € et 40 pour 1 couple
Abonnement revue CEGRA 18 €

INFOS

Rédaction:
Pierre Blazy
pierrotblazy@orange.fr
Josette Limousin
Jandj.limousin@gmail.com



www.maurienne-genealogie.org

Maurienne Généalogie 312 Rue des Murgés 73830 Saint Julien Montdenis

Numéro 274 Janvier 2021

Télégénéalogie

Les écrans distendent les proches et rapprochent les distants ! C'est bien connu. Le noyau local de Maurienne Généalogie ne se rencontre plus. Les ateliers en présentiel ont vécu et la téléconférence est devenue la règle pour échanger, bien à l'abri dans nos domiciles. La crise sanitaire est passée par là et aura au moins eu cette vertu : Celle de nous pencher sur des moyens de communications qui bien qu'existant auparavant étaient peu usités.

Nous avons peu à peu développé ces nouveaux outils, d'abord en comité restreint puis élargi, à l'ensemble de nos sociétaires et qui rencontrent un réel succès. Nul doute que nous ne reviendrons pas en arrière. Lorsque l'on sera revenu à des jours meilleurs, le format hybride sera alors privilégié. Soit un atelier avec présence réelle d'un petit noyau et visioconférence en simultané pour ceux dont la distance ou les moyens ne permettent pas d'être dans nos locaux.

Dès maintenant nous pouvons assurer deux à trois rendez-vous mensuels sous ce format, avec toujours une invitation quelques jours auparavant et un retour positif de votre part pour une participation. Dans ce dernier cas de figure, seuls désormais les retours "répondre au mail" seront pris en considération, ceci afin d'éviter de « fouiller » dans mes mails antérieurs et éventuellement d'oublier un participant.

Les invitations concernent l'ensemble des sociétaires jusqu'à la mi-février environ. Au-delà elles seront réservées à ceux qui seront à jour de cotisation 2021. Enfin le public ciblé pourra être différent en fonction de certains critères ou fonctions particulières. Des séances "dépannage" ou "déblocage" sont aussi à l'étude. Elles pourraient prendre la forme de rendez-vous brefs et successifs avec des sociétaires ayant des questions particulières liées à leurs recherches personnelles.

Dans le même esprit, il est fort à parier que notre Assemblée Générale prévue en avril se déroulera selon une configuration inédite, soit par envoi préalable pour approbation des comptes rendus moraux et financiers par voie électronique, soit encore sous forme de téléconférence. La question n'est à ce jour pas tranchée. Pour toutes ces raisons, il est important d'avoir une bonne connexion, le bon matériel audio et vidéo, surtout que le coût en est relativement modeste.

Nos prochains rendez-vous :

- Mercredi 10/02, dernière séance à propos de l'utilisation du tabellion (Séance réservée exclusivement aux acheteurs du fichier)
- Mercredi 17/02 pour une séance de lecture d'actes (C'est toujours en principe le troisième mercredi du mois). Ouverte à tous, y compris aux véritables débutants

Lecture d'actes du 20 janvier dernier :

Une vingtaine d'inscrits avec beaucoup de nouveaux participants et une relative désertion des "anciens". Certains inscrits ont omis de participer ou ont envoyé leur réponse trop tard. Pour rappel, j'établis la liste des participants une vingtaine de minutes avant l'envoi des invitations. Il est donc recommandé de ne pas s'inscrire au dernier moment, ni d'essayer de me joindre au milieu de la visioconférence. En revanche, si vous disposez du code d'accès, vous pouvez nous rejoindre à tout moment en cours de séance. Nous avons travaillé sur le texte d'un procès-verbal de justice portant sur un homicide à Fontcouverte en 1779. Les anciens se sont bien volontiers "soumis" à la lecture sous l'oreille attentive des novices. Un deuxième texte issu de la table du cadastre de Notre Dame du Cruet n'a pu être examiné faute de temps. Remerciements à l'ensemble des participants et rendez-vous à la prochaine...

Jean Marc Dufrenoy

Dépannage latin

Un vilain virus chinois, non content de nous avoir confinés tout l'été dernier semble vouloir nous faire encore entrer qui à la Trappe qui au Carmel pour la saison qui vient. Il ne nous aura pas, et en tout cas vous ne serez pas abandonnés en ce qui concerne les dépannages Latin. Si un texte latin vous gêne, n'hésitez pas à l'envoyer par mail à : pierrotblazy@orange.fr

Prenez la peine d'envoyer au minimum tout le texte, sinon toute la page. Autre solution : envoyez la cote du registre avec la page où figure le texte à traduire. Une solution aussi prompt que possible vous sera proposée.

Pierrot Blazy

**Mars 2021
Peut être ?**

Mercredi 3/03	Permanence rencontre	local adh 17h30
	Volontaires	
Mercredi 10/03	permanence rencontres	local adh 17h30
	Volontaires	
Samedi 13/03	Cours Paléo	local inscrits 9h00
	Bruno Gachet	
Mercredi 17/03	Paléo lecture d'actes	local adh 17h30
	Jean Marc Dufrenoy	
Mercredi 24/03	Permanence rencontre	local tous 18h00
	Volontaires	
Judi 25/03	Relevés dépouillements	local adh 14h30
	Désiré Marcellin Thierry Deléan	
Judi 25/03	Formation Débutants	local tous 17h30
	O. Romanaz, P. Gret, J. limousin	

Récit de la persécution par le curé Molin

Les lignes qui vont suivre relatent des faits rares et hélas quelquefois tragiques, survenus lors de la persécution soufferte par le Clergé du Diocèse de Maurienne pendant la période révolutionnaire de 1792 à 1802. Ces souvenirs de la persécution sont ceux de François Molin, ancien curé d'Epierre décédé en 1835 à l'âge de 82 ans. Ce prêtre réfractaire a servi cette même paroisse pendant plus de 50 ans. Le Révérend **François Molin**, recteur d'Epierre depuis 1781, jouit alors de 800 heures de traitement que lui paye la commune. La population d'Epierre est alors de 360 habitants en 1822. La commune est administrée par Joseph-Antoine Balmain, syndic.

Il s'agit en fait d'un journal : l'abbé Molin livre un récit très détaillé, quasi quotidien, de ses faits et gestes, lequel constitue près de la moitié de ses carnets. Né à Lanslebourg en 1752, issu d'une famille de cultivateurs de condition moyenne, l'auteur devient curé d'Epierre en janvier 1781. Refusant le serment après la conquête française, il est contraint de se réfugier dans le Piémont en février 1793. Après plus de deux ans d'exil, il revient dans sa vallée au printemps 1795 et, à partir d'Epierre, rayonne dans les paroisses voisines, vivant la plupart du temps dans la clandestinité. Le 17 mai 1802, il cesse de rédiger son journal, non en raison d'une incapacité (il reste curé de sa paroisse jusqu'à sa mort 33 ans plus tard, en 1835), mais parce que la mise en place du régime concordataire et la restauration de la paix religieuse ne justifient plus à ses yeux le recours à l'écriture.

« Cet ouvrage apporte un éclairage de qualité sur l'histoire religieuse de la Révolution et l'histoire de la Savoie en Révolution. Elle aide à saisir les difficultés rencontrées au quotidien par les prêtres réfractaires, à la fois sur les plans matériel, liturgique et institutionnel. Les carnets informent également sur le comportement même des fidèles, leur degré de « sacramentalisation », les solidarités mises en œuvre pour protéger leur curé. Sont notamment abordées les questions de l'attitude des autorités locales face au problème religieux, de l'application nuancée des directives du pouvoir central ainsi que du rôle stratégique d'une grande vallée alpine entre France et Italie. »

François Molin, menacé d'arrestation, rejoint par Saturnin Chaix **Curé** de Montgilbert, partent d'Epierre, le 8 avril 1793, très tôt : mais après avoir dit la messe... Ils dînent à Saint-Rémy, soupent à Sainte-Marie de Cuines chez le notaire Rostaing, repartent dans la nuit au nombre de 8 à 10. Tout ce petit monde marche la nuit, hors des grands chemins.

Dans ces carnets de presque 300 pages, il a fallu faire un choix afin de restituer le plus possible le climat de l'époque.

« Depuis quelques mois, nous voyions passer en Maurienne, presque chaque jour, des prêtres déguisés, qui s'expatriaient et se rendaient en Piémont ; d'autres s'étaient fixés en Savoie.

Les choses en étaient là lorsque le Roi de Sardaigne, craignant une invasion de la part des Français dans ses Etats, envoya des troupes en Savoie pour former un cordon sur la frontière.

Le 22 septembre 1792, jour mémorable, les Français partent de Barreaux et entrent en Savoie. Notre pays tombe en une matinée sous leur domination. Les prêtres réfugiés en Savoie en sortent avec précipitation, s'en vont les uns en Suisse, les autres en Piémont... »

En effet, le 8 février 1793, dans l'organisation du département du Mont Blanc, quatre commissaires publièrent une proclamation, par laquelle ils exigent de tous les ecclésiastiques le serment de maintenir l'égalité et la liberté, et de mourir en les défendant et ordonnent à ceux qui le refusent de sortir de la République. Quelques uns seulement prêtèrent serment, effrayés par l'exil et la plus grande partie décidèrent de fuir.

« Le 9 avril, vers onze heures avant minuit, nous nous mettons en chemin, au nombre de trente personnes. Nous traversons le hameau de Francoz et passons la rivière sur le pont qui est au-dessus dudit lieu. Nous entrons dans la forêt et nous rejoignons dans une grange notre vicaire général, M. Roges avec deux ou trois autres prêtres. A l'aurore, nous partons et traversons les montagnes, sans fâcheux accident si ce n'est pour M. Pascal curé de ST Michel, à qui les doigts de pieds ont gelé.....A l'entrée de la nuit nous arrivâmes à Bardonnèche dans les Etats du Roi de Sardaigne...Après avoir souffert un froid vif, nous avions souffert de la chaleur après midi ; en sorte que les uns avaient perdu la vue, les autres, comme moi étaient brûlés et noirs comme des Ethiopiens...Le lendemain, nous arrivâmes à Suze où je trouvai mon frère le chanoine et les deux chanoines Personnaz, qui avaient passé le même jour le Mont Cenis, venant l'un de Lanslebourg et les deux autres de Bessans, leurs patries où ils 'étaient réfugiés depuis environ trois semaines qu'ils avaient quitté ST Jean de Mnne....

Le 15 Avril, nous partîmes de Suze en voiture pour Turin, où nous sommes allés nous consigner au gouvernement et où j'ai laissé mon passeport....Nous avons visité les somptueuses églises et observant que nos ressources ne nous permettaient pas de vivre à l'auberge, nous résolûmes de nous éloigner de la capitale et de nous fixer dans un autre endroit pour y vivre plus économiquement....

Le 9 juillet, nous arrivâmes à la Grande Croix sur le Mont Cenis. Nous avons vécu en pension pendant notre séjour à la montagne. Nous disions la messe à Notre Dame des Neiges. Nous fîmes prévenir nos parents et nos deux frères vinrent nous voir. Les troupes piémontaises nous faisaient espérer de jour en jour une descente pour repousser les français qui étaient alors à Lanslebourg....

Dans l'impatience de revoir notre peuple abandonné depuis cinq mois, nous descendîmes jusqu'à Orelle mais nous ne pûmes percer plus loin car les français, réfugiés à Valloire faisaient craindre aux piémontais d'être pris par derrière....

C'est sur la fin de l'année 1795 et surtout au commencement de l'année 1796, que la persécution redouble contre les prêtres, déjà en grand nombre dans la Savoie ; Le commissaire du pouvoir exécutif près le département du Mont Blanc était un Jacobin qui ne cessait d'adresser des proclamations aux communes contre les prêtres sujets à la déportation, qu'il qualifiait du nom de réfractaires et de fanatiques. Je m'acquittais donc des fonctions de mon ministère le plus secrètement possible ; je bénis plusieurs mariages, entre autres quatre le jour de la Purification. Il y avait des parties qui n'étaient pas encore admises à la communion et qui étaient dans une grande ignorance. Je ne savais quel parti prendre. J'étais pressé par les parents et je craignais de manquer à mon devoir en admettant à la communion des enfants dans une grande ignorance. J'ai à gémir tous les jours des fautes que j'ai commises dans ces circonstances.... »

Pendant cinq années, le Curé Molin brave les interdits et continue de célébrer la messe et distribuer les saints sacrements dans les églises de Maurienne.

« Septembre 1801 : on me donne la nouvelle que mon frère, le grand vicaire est averti qu'on veut se saisir de sa personne et ce malgré qu'on nous fasse espérer une entière liberté entre la cour de Rome et la France.

Novembre 1801 ; enfin nous nous produisons publiquement sans craindre la rencontre des gendarmes. En avril 1802, on publie enfin le concordat entre l'Eglise et la République française. Ainsi finirent pour l'église la révolution et la persécution. »

J. Limousin d'après les souvenirs de la persécution de F. Molin

Les tours de Saint Michel de Maurienne

Au dessus de Saint Michel, sur un rocher qui surplombe le vieux bourg se dresse encore une **tour ronde**, dernier vestige du Château de St Michel. L'ensemble des bâtiments et fortifications sont mentionnés dans un inventaire de 1638. L'époque de sa construction est très incertaine ; on parle du X^{ème} siècle, édifié par les Sarrasins ou bien l'œuvre des Comtes de Savoie au XI^{ème} siècle.



Haute de 15 m, d'un diamètre de 4 m, cette tour était un ancien donjon et lors de fouilles réalisées en 1876, ont été découverts plusieurs petits caveaux en pierres ; tombes, oubliettes ? Deux tours, la tour blanche et la tour noire étaient reliées entre elles par un souterrain qui conduisait au donjon seigneurial. A ce jour, et après de nombreuses recherches, des avis s'opposent ; est ce la Blanche ou la Noire qui se dresse encore sur la partie haute du village ? Ce château a été la propriété

de la famille de St Michel dont le dernier représentant est mort en 1295. Il appartient ensuite au Mareschal de Combefort puis à Jean Balthazard de Duingt. En 1422, on parlait de Maison Forte et elle appartenait à Noble Antoine du Pont, puis à deux de ses fils et plus tard à la famille Grassis. En effet, en 1896 le Chanoine Truchet y a découvert les traces d'un blason appartenant à cette famille Les propriétaires suivants n'ont pas été identifiés et au XVIII^{ème} siècle, il commença à tomber en ruines.



Saint Michel possède également une **tour carrée**. Il y eu très tôt à St Michel plusieurs familles possédant des droits féodaux : les Champion, Don, Dupont et d'Outr Arch.

Dans le vieux bourg, délimité encore par les anciennes portes, encadrée par les bâtiments de la rue Saint Antoine, se trouve la **Tour Malakoff** dont le nom intrigue. Cette appellation tirerait son nom de la guerre de Crimée en 1855, en analogie avec la célèbre forteresse de Sébastopol. Le mystère reste entier....

Au Nord Ouest et d'architecture beaucoup plus moderne, on trouve les châteaux du Vigny et du Mollard. Des traces du Château du Vigny existent sous la Révolution. Ce serait une ancienne maison qui a été restaurée, transformée, dépendance de la Commanderie des Templiers, ordre fondé en 1118 à Jérusalem. Il reste aujourd'hui un petit bâtiment de forme carrée.

Quant au château du Mollard, il appartenait en 1721 à Pierre de Mareschal -Luciane- Bertrand. Dans son état actuel, il semble de construction relativement récente ; le Syndic Bertrand l'a en effet rénové au XIX^e siècle en même temps que l'édification de l'église actuelle.

Josette Limousin

Bramans

Cette commune, située sur l'ancienne route du Petit- Montcenis, de l'ex canton de Lanslebourg, a fusionné 1 janvier 2017 avec les anciennes communes de Lanslevillard, Termignon ,et Sollières-Sardières pour n'en former plus qu'une : Val cenis. Au cours des siècles elle a porté de nombreux noms et on retrouve ce nom dans de multiples occasions :

Montis de Braman en 1338, Territorium de Bramano en 1415, Johannes Sesterii de Bramano en 1493, Jacobus Januarius de Bramano au XV^e, Bramant en 1546 et encore Braman en 1730...

« Etymologie : la forme régulière est certainement Braman. L's ou le t final ne sont pas étymologiques. Témoin la forme latine Bramanum. Ayant vainement cherché une autre étymologie plausible, nous nous sommes demandé si Braman n'était pas un anthroponyme (qui correspond à un nom ou prénom d'un être humain, soit à son identité). Or Braman, nom d'homme est rare mais il existe : *Martinus Bramans Boscum et Isengardis ejus uxor* en 1150. En 1781, le Chevalier Joseph Gavend de Saint Jean de Maurienne fait, dans son testament, un legs en faveur de Marie feu André Braman du lieu de Coazze (Piemont).



Par ailleurs, dans son numéro du 15 Août 1925, un journal (Petit Dauphinois) parlait d'un alpiniste italien nommé Bramani, forme italienne de Braman.

Peut-être ce nom est-il le même que celui de Bramante porté au XV^e siècle par un célèbre architecte italien.. En 1917, on trouve aussi à Moutiers Bramante Zambianchi. Dans ce cas, la forme primitive de Braman aurait été Bramant et celui-ci serait le participe présent du verbe « *bramer* », en italien *bramare*. Le T final serait tombé de bonne heure. »

D'après Adolphe Gros, *Dictionnaire étymologique des noms de lieu de la Savoie*

COTISATION 2021

Le taux de cotisation est différent en fonction du mode d'envoi du bulletin MG Infos (soit par mail, soit par poste) et du nombre d'adhérents par famille :

Individuel Internet : 25€ poste : 30€

Couple internet 35€ poste 40€

Supplément pour abonnement à Généalogie et Histoire : 18€

Chèques à l'ordre de Maurienne Généalogie à adresser à : **Pierre Gret 348 Rue du Capitaine Bulard 73300 Saint Jean de Maurienne**

Il est également possible de régler par virement :

Code banque code guichet numéro de compte clé RIB
FR76 18106 00810 92430473050 77

Bien préciser votre identité et le motif du virement.

Le Trésorier, Pierre Gret

L'air de la mer néfaste au montagnard...

Décès de Jean Baptiste Burdin

L'an du Seigneur 1855 le 14 Août. Montévidéo
« Nous Gaetan Gavazzo Consul du Roi de Sardaigne en cette République avons reçu du Capitaine Pierre Bozzano du bateau « La Corse », son rapport suivant relatif à la mort du dénommé Jean Baptiste Burdin, passager à bord du bateau arrivé à destination de Montévidéo le 21 juin 1855 ; lequel rapport de la traversée qui suit :
« Monsieur le Consul,

Le capitaine Pierre Bozzano du bateau national « Le Corsa » partit de Savone le 28 mai 1855 à destination de Montévidéo Lima avec des passagers.

Le 21 juin 1855, nous nous trouvâmes à la latitude 30.40 Nord, longitude 18.58 Ouest du méridien de Paris, on a trouvé mort dans la corsetta le passager Burdin Jean. Baptiste, 71 ans natif et domicilié à Lanslebourg Savoie.

J'ai regardé le cadavre trouvé mort et interrogé sa femme qui se trouvait à bord pour voir la cause de sa mort ; elle m'a répondu que la veille au soir, il s'est trouvé mal, apparemment, le mal de mer, que la nuit, elle ne l'a pas senti se lamenter ; le matin elle lui avait donné à boire du café et disait ne pas en savoir plus.

Le cadavre fut jeté en mer avec ce qu'il avait sur lui, avec les précautions d'usage dans un tel cas ainsi que ses affaires confiées par sa femme et j'ai transcrit mon rapport.

Ensuite, le Capitaine s'est fait un devoir de le transmettre suivant les lois de votre Majesté. » Signé Pierre Bozzano

Acte relevé par Louis Paulin

Du fil à retordre pour de futurs généalogistes

« Almanach 1911 : Une parenté compliquée

L'état civil d'Epinal a enregistré un mariage peu banal : une mère et sa fille ont épousé le même jour... Les deux frères. La fille est âgée d'une vingtaine d'années et la mère atteint la quarantaine ; les maris ont 26 et 37 ans.

La parenté de ces deux ménages est assez compliquée. En effet, la mère est devenue la belle sœur de sa fille et réciproquement. Le mari de la mère est le beau-père de sa belle-sœur. Pour le mari de la fille, sabelle-mère est aussi sa belle-sœur (de cette façon ils pourront s'entendre !) les enfants de la mère seront les frères et les neveux de sa fille et de sa belle-sœur, et les enfants de celle-ci seront les petits fils et les neveux de la mère. Les enfants de la mère seront les oncles de leurs cousins. Quant aux enfants de la fille, ils seront cousins germains des enfants de leur grand-mère. Dans deux ou trois générations cela deviendra très compliqué. »

Des familles compliquées

« Mon père est maire
Ma tante est sœur
Mon cousin est frère
Mon frère est masseur
Quelle famille ! »

Marie Gabrielle Pommard

Couper du bois, un délit grave

Jugement du Tribunal du Département du Mont Blanc

, « Par jugement du 16 Prairial an 7 le Tribunal Criminel, faisant droit sur l'appel émis par les citoyens Jean Pierre Damard, François Vernier, père, et par la citoyenne Aimée Porraz, veuve Plottier, rejette leur requête d'appel d'un jugement du Tribunal de Police Correctionnelle de l'arrondissement de Saint Jean de Maurienne, département du Mont Blanc, sous date du 3 Floréal précédent, par lequel ils ont été déclarés convaincus d'avoir, le 12 Thermidor an 6, coupé et fait couper des bois de verne en feuillage, dans une île dépendante des communaux de Bourgneuf, même département, et en conséquence condamnés, savoir, le dit Jean Pierre Damard, à trois jours d'emprisonnement et tant celui-ci que lesdits Vernier, père, et la veuve Plottier à payer, chacun, à la commune de Bourgneuf, la somme de quarante cinq francs, prix des dommages et des trois charriots de bois enlevés par chacun d'eux dans la susdite île.
Arrêté par nous Commissaire du Pouvoir exécutif près les Tribunaux Civil et Criminel du département du Mont Blanc, le 5 Messidor, an 7 de la République française, une et indivisible. »

Petite révision des équivalences entre calendrier Grégorien et calendrier révolutionnaire

MOIS REPUBLICAINS	AN II 1793-1794	AN III 1794-1795	AN IV 1795-1796	AN V 1796-1797	AN VI 1797-1798	AN VII 1798-1799
1 ^{er} Vendémiaire 15 Vendémiaire 1 ^{er} Brumaire 15 Brumaire	22 sept. 1793 6 oct. 1793 22 oct. 1793 5 nov. 1793	22 sept. 1794 6 oct. 1794 22 oct. 1794 5 nov. 1794	23 sept. 1795 7 oct. 1795 23 oct. 1795 6 nov. 1795	22 sept. 1796 6 oct. 1796 22 oct. 1796 5 nov. 1796	22 sept. 1797 6 oct. 1797 22 oct. 1797 5 nov. 1797	22 sept. 1798 6 oct. 1798 22 oct. 1798 5 nov. 1798
1 ^{er} Frimaire 15 Frimaire 1 ^{er} Nivôse 15 Nivôse	21 nov. 1793 5 déc. 1793 21 déc. 1793 4 janv. 1794	21 nov. 1794 5 déc. 1794 21 déc. 1794 4 janv. 1795	22 nov. 1795 6 déc. 1795 22 déc. 1795 5 janv. 1796	21 nov. 1796 5 déc. 1796 21 déc. 1796 4 janv. 1797	21 nov. 1797 5 déc. 1797 21 déc. 1797 4 janv. 1798	21 nov. 1798 5 déc. 1798 21 déc. 1798 4 janv. 1799
1 ^{er} Pluviose 15 Pluviose 1 ^{er} Ventôse 15 Ventôse	20 janv. 1794 3 févr. 1794 19 févr. 1794 5 mars 1794	20 janv. 1795 3 févr. 1795 19 févr. 1795 5 mars 1795	21 janv. 1796 4 févr. 1796 20 févr. 1796 5 mars 1796	20 janv. 1797 3 févr. 1797 19 févr. 1797 5 mars 1797	20 janv. 1798 3 févr. 1798 19 févr. 1798 5 mars 1798	20 janv. 1799 3 févr. 1799 19 févr. 1799 5 mars 1799
1 ^{er} Germinal 15 Germinal 1 ^{er} Floréal 15 Floréal	21 mars 1794 4 avril 1794 20 avril 1794 4 mai 1794	21 mars 1795 4 avril 1795 20 avril 1795 4 mai 1795	21 mars 1796 4 avril 1796 20 avril 1796 4 mai 1796	21 mars 1797 4 avril 1797 20 avril 1797 4 mai 1797	21 mars 1798 4 avril 1798 20 avril 1798 4 mai 1798	21 mars 1799 4 avril 1799 20 avril 1799 4 mai 1799
1 ^{er} Prairial 15 Prairial 1 ^{er} Messidor 15 Messidor	20 mai 1794 3 juin 1794 19 juin 1794 3 juill. 1794	20 mai 1795 3 juin 1795 19 juin 1795 3 juill. 1795	20 mai 1796 3 juin 1796 19 juin 1796 3 juill. 1796	20 mai 1797 3 juin 1797 19 juin 1797 3 juill. 1797	20 mai 1798 3 juin 1798 19 juin 1798 3 juill. 1798	20 mai 1799 3 juin 1799 19 juin 1799 3 juill. 1799
1 ^{er} Thermidor 15 Thermidor 1 ^{er} Fructidor 15 Fructidor	19 juill. 1794 2 août 1794 18 août 1794 1 ^{er} sept. 1794	19 juill. 1795 2 août 1795 18 août 1795 1 ^{er} sept. 1795	19 juill. 1796 2 août 1796 18 août 1796 1 ^{er} sept. 1796	19 juill. 1797 2 août 1797 18 août 1797 1 ^{er} sept. 1797	19 juill. 1798 2 août 1798 18 août 1798 1 ^{er} sept. 1798	19 juill. 1799 2 août 1799 18 août 1799 1 ^{er} sept. 1799
5 ^{ème} jour complémentaire 6 ^{ème} jour complémentaire	21 sept. 1794	21 sept. 1795 22 sept. 1795	21 sept. 1796	21 sept. 1797	21 sept. 1798	21 sept. 1799 22 sept. 1799

Josette Limousin

Mots de nos ancêtres

Déroger à noblesse : faire un acte ou exercer une profession qui est incompatible à la noblesse et en conséquence en fait perdre les privilèges.

Par exemple : prendre une terre à ferme, exercer un métier, faire du commerce de gros... étaient autrefois des activités interdites aux nobles et dérogeaient à la noblesse.

Dépri : accord entre un vassal et son seigneur portant sur une diminution des droits seigneuriaux exigés.

Déprier : en ancien droit, demander une réduction des droits féodaux.